

Département Isère – Canton Le Touvet – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 20 septembre 2013

Objet : **CONTRAT DE PERFORMANCE MINALOGIC ET SUBVENTION 2013**

L'an deux mil treize, le **20 septembre**, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de François BROTTES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2013

PRESENTS : Mmes. CAMPANALE, BRUNET-MANQUAT, CHEVROT, GROS, HYVRARD, LEVASSEUR, MILLOU, MORAND, PESQUET

Présents : 17
Absents : 12
Votants : 24

MM. BROTTES, CARRASCO, CROZES, FASTIER, FORT, GIMBERT, GLOECKLE, PIANETTA

ABSENTS : Mmes. AIZAC, BOUCHAUD (pouvoir à Mme. MORAND), BOURDARIAS (pouvoir à Mme. HYVRARD), CATRAIN, DRAGANI (pouvoir à Mme. MILLOU), DURAND, MELIS

MM. BRUNELLO (pouvoir à M. GIMBERT), GAY (pouvoir à Mme. GROS), LEROUX, LORIMIER (pouvoir à M. BROTTES), PEYRONNARD (pouvoir à M. PIANETTA)

Madame Nelly GROS a été élue secrétaire de séance.

Vu l'article 24 de la loi n° 2004-1484 de finances pour 2005 du 30 décembre 2004 ;

Vu le décret n° 2005-765 du 8 juillet 2005 portant application de l'article 24 de la loi de finances pour 2005 et relatif aux pôles de compétitivité ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et, en particulier, ses articles L1511-2 à L1511-5 ;

Monsieur le Maire expose que le pôle de compétitivité Minalogic anime et structure dans la région Grenoble - Isère, un espace majeur d'innovation et de compétences spécialisées dans la création, la mise au point et la production de services autour des technologies de l'information et de la communication et des solutions miniaturisées intelligentes pour l'industrie.

Il rappelle l'intérêt majeur de ce pôle qui pourrait permettre la création de nombreux emplois directs dans le bassin grenoblois par le biais de projets de R&D.

Il indique qu'une nouvelle phase de développement pour les pôles de compétitivité se met en place dans le cadre du Pacte national pour la croissance et précise que les objectifs de cette nouvelle phase sont fixés dans un contrat de performance d'une durée de 6 ans qui couvre la période 2013-2018.

Dans ce cadre, l'association « Minalogic Partenaires » a présenté une demande de subvention de fonctionnement pour 2013 d'un montant de 1 000 €,

La commune de Crolles accompagne le pôle Minalogic depuis sa création. Il est donc proposé de poursuivre cet engagement.

Considérant la note de synthèse jointe au projet de délibération,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (2 abstentions) des suffrages exprimés :

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de performance 2013-2018,
- approuve le versement pour l'année 2013 d'une subvention d'un montant de 1.000 € à l'Association « Minalogic Partenaires »

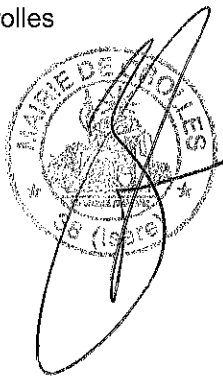
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Crolles, le 27 septembre 2013

François BROTTES

Maire de Crolles



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le

Pour le Maire, par délégation, Chafika Patel, Directrice Générales des Services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.